



Travaux sans mon autorisation

Par **jcr77260**, le 15/10/2017 à 09:53

bonjour, ma question est: nous sommes deux propriétaires d'un immeuble de six appartements dont je suis propriétaire d'un appartement et nous avons pas de syndic et le copropriétaire à lancé des travaux de ravalement sans mon autorisation et maintenant il me demande 2200 € de frais au tantième à t'il le droit.
merci de vos réponses. cordialement.jcr

Par **santaklaus**, le 15/10/2017 à 11:11

Bonjour,

Non, il n'a pas le droit. Il fallait réunir une AG pour décider des travaux, joindre des devis, proposer un éventuel étalement des paiements, choisir la société en charge des travaux.....Vous refusez donc cette demande en paiement.

SK

Par **jcr77260**, le 15/10/2017 à 16:04

merci beaucoup

Par **springfield**, le 15/10/2017 à 17:13

Bonjour,

Il est surtout indispensable qu'un syndic soit nommé via une assemblée générale. Les décisions de travaux doivent être notifiées sur un PV d'AG.